



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

**ARRETE DE DESIGNATION DU DIRECTEUR ADJOINT DE L'ECOLE DOCTORALE « SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES »**

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS**

- Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctoral ;
- Vu les statuts de l'école doctorale n°586 Sciences Humaines et Sociales co-acréditée pour l'Université de Picardie Jules Verne, l'université du Littoral Côte d'Opale et l'université d'Artois ; et notamment l'article 3

**ARRETE**

**Article 1 :** Désignation du directeur adjoint de l'école doctorale, issu de l'université d'Artois  
Est désigné directeur adjoint de l'école doctorale « Sciences Humaines et Sociales » Monsieur JEREMIE CERMAN (CREHS – UR 4027)

**Article 2 :** Durée du mandat

Cet arrêté prend effet à compter du 19 janvier 2026 et prendra fin à l'élection de/la nouveau/elle directeur/rice de l'école doctorale « Sciences Humaines et Sociales »

**Article 3 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web de l'Université d'Artois

**Article 4 :**

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX  
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37  
[www.univ-artois.fr](http://www.univ-artois.fr)